

REGLEMENT

Article 1 - Modalités

- Ces rencontres inter-clubs/APN/jeunes sont des compétitions amateurs de pêche itinérante.
- Elles se déroulent du bord et en binômes de la même catégorie* tirés au sort.
- Les participants doivent avoir entre 10 et 18 ans (inclus).
- Les mineurs doivent présenter une autorisation parentale.
- Chaque participant doit être détenteur d'une carte de pêche en cours de validité.
- L'organisation limite le nombre de participants à 16 personnes.
- L'inscription est offerte.

*voir article 5

Article 2 - Modes de pêche

- La pêche durant le championnat se déroule aux leurres exclusivement.
Les participants peuvent concourir avec leur propre matériel, s'ils en sont dépourvus, du matériel de qualité pourront leur être prêtés (dans la mesure du possible).
- La pêche en wading est interdite.
- L'amorçage est interdit.
- En action de pêche, chaque pêcheur ne pourra utiliser qu'une canne, mais pourra en avoir plusieurs montées en réserve.
- Il est permis d'utiliser une épuisette pour hisser les poissons mais les pinces ou "fish grip" sont interdits.

Article 3 - Déroulement

Les commissaires et bénévoles encadrent les secteurs qui leur sont attribués. Ils veillent à la sécurité des participants et à la bonne application du règlement, entre autres à la validation des captures, au comptage des points et à la bonne remise à l'eau des poissons. Bien entendu les commissaires devront être neutres et impartiaux. Des éducateurs sportifs, diplômés d'état, spécialisés "pêche de loisir" coordonnent l'évènement.

- Les rendez-vous seront fixés à 13h, le lieu précis de rendez-vous vous sera communiqué une semaine à l'avance.
- Le briefing des compétiteurs et bénévoles aura lieu de 13h30 à 14h00, celui-ci est obligatoire et nécessaire au bon déroulement de la journée (consignes de sécurité, limites des secteurs, conseils...)
- La rencontre se déroule en 2 manches de 1h30 :
 - Manche 1: 14h00 - 15h30
 - Manche 2: 15h45 - 17h15
- Elles se dérouleront sur 2 secteurs matérialisés sur le parcours
- 2 groupes de 8 pêcheurs seront tirés au sort le matin et pêcheront alternativement les 2 secteurs (le groupe 1 pêche lors de la première manche sur le secteur 1, le groupe 2 sur le secteur 2, puis inversement lors de la seconde manche).
- Fin de compétition à 17h15
- Débriefing, classement et remises des lots

Article 4 – Comportement

- Le respect du poisson, du milieu et des autres concurrents prime avant tout.

- Les participants devront suivre les normes élémentaires de sportivité et de courtoisie.
- Les participants s'engagent à respecter les autres usagers du site.

Article 5 - Classements et validation des points

Tout au long de ces 4 compétitions, il y aura 2 classements :

- Un classement officiel type FFPS ;
- Un classement « amical ».

- **Classement officiel**

Les compétiteurs sont classés selon deux catégories d'âges distinctes : les moins de 14 ans (juniors), les 14-18 ans (espoirs).

Sont comptabilisées toutes les espèces inscrites dans le tableau ci-dessous.

Des mailles sont mises en place en fonction des espèces et de la catégorie des compétiteurs. Néanmoins, les poissons en dessous de ces mailles mais figurant quand même dans la liste marqueront 5 points.

Exemples :

- Un participant de la catégorie « Junior » capture un brochet de 45 cm, ce poisson lui rapportera 450 points ;
- Un participant de la catégorie « Espoir » capture un brochet de 45 cm, ce poisson lui rapportera seulement 5 points étant donné que la maille de ce dernier est de 50 cm pour la catégorie « Espoir »

ESPECES	Mailles Espoir (14 – 18 ans)	Mailles Junior (10 – 14 ans)
BROCHET	500	200
SANDRE	400	200
PERCHE	150	150
BLACK BASS	250	200
SILURE	800	400
TRUITE	230	200
SAUMON	500	200
CHEVESNES	250	200
BARBEAU	300	200
ASPE	300	200
Espèces de la liste non maillés	5	5

Bonus multi espèces = 500 points (3 espèces différentes maillées et faisant partie de la liste).

Il n'y a pas de quota poissons sauf pour le silure qui est limité à 3 par date avec un coefficient de 0,5 (ex : un silure de 1,20m = 600 points).

- **Classement « Amical »**

- Toutes les espèces de carnassiers sont comptabilisées, sans taille minimale.
- 1 mm de poisson capturé = 1 point.
- Il n'y a pas de quota poissons.
- Un bonus de 100 points est accordé pour chaque espèce supplémentaire dès la deuxième espèce.

Comment mesurer le poisson capturé ?

La longueur des poissons est mesurée du bout du museau à l'extrémité de la queue déployée

